



Suspension puis convocation à visite médicale:

Par **Galalua**, le **30/03/2013** à **20:00**

Bonjour,

Je suis actuellement en procédure de licenciement pour faute grave, suspendu à titre conservatoire.

Le rendez vous avec mon responsable a déjà eu lieu et entre temps, au lieu de recevoir ma lettre de licenciement, j'ai reçu une convocation à la visite médicale.

Vu qu'il s'agit d'une convocation dans le cadre du travail, cette convocation signe t-elle mon retour au sein de l'entreprise?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **30/03/2013** à **20:46**

Bonjour,

Cela ne devrait pas pouvoir avoir de rapport mais résulte peut-être d'un manque de coordination et il faudrait savoir si c'est bien l'employeur qui vous convoque ou le centre de Médecine du Travail...

Par **Galalua**, le **30/03/2013** à **22:53**

Bonjour et merci de votre réponse.

Il s'agit bien de mon employeur, qui m'a l'air de vouloir régulariser ma situation à ce niveau là.

Cela fait plus de deux ans que je n'ai pas passé la visite alors même que je suis travailleur nuit. (Donc tout les six mois logiquement)

Par **P.M.**, le **30/03/2013** à **23:14**

Régulariser la situation mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de sanction ou même de licenciement...

Vous pourriez répondre que comme la visite doit avoir lieu pendant une période de travail

vous ne pouvez pas vous y présenter tant que votre contrat de travail est suspendu par la mise à pied conservatoire...

Par **Galalua**, le **30/03/2013** à **23:26**

D'accord merci.

Je pensais que cette convocation pouvait annuler la procédure vu qu'il s'agit d'heures de travail que mon employeur me demande de faire.